



**PREFET DE LA REUNION**

Sous-préfecture de Saint-Pierre

Saint-Pierre, le 12 décembre 2014

Bureau de l'aménagement du territoire  
Et du développement durable

**ARRETE N° 2014 - 484**  
**Enregistré le : 12 décembre 2014**

**Modifiant l'arrêté n°302 en date du 3 juillet 2012**  
**portant renouvellement des membres de la commission locale de l'eau (CLE)**  
**du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du sud de la Réunion**

**LE PREFET DE LA REUNION**

**chevalier de la Légion d'Honneur**  
**chevalier de l'ordre national du Mérite**

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 212-4 et R 212-29 à R 212-34 relatif à la composition de la commission locale de l'eau ;

VU l'arrêté préfectoral n°95-2512 du 11 octobre 1995 fixant les limites du périmètre du SAGE Sud;

VU le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans les départements et les régions d'outre-mer;

VU l'arrêté n°302 du 3 juillet 2012 portant renouvellement des membres de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Sud de la Réunion ;

VU les élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 ;

VU le courrier de la SAPHIR en date du 20 mai 2014 ;

VU le courrier du conseil régional en date du 27 mai 2014 ;

Vu le courrier de la CASUD en date du 24 juillet 2014 ;

VU le courrier de l'association des maires de La Réunion en date du 20 octobre 2014;

VU l'arrêté préfectoral n°4368 du 1er septembre 2014 portant délégation de signature à M. Loïc ARMAND, sous-préfet de Saint-Pierre ;

SUR proposition de M. le sous-préfet de Saint-Pierre,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1er :** L'article 1er de l'arrêté n°302 en date du 3 juillet 2012 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

## **Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements (17 membres)**

*Représentant le conseil régional :*

- Madame Marie Josée RIVIERE
- Monsieur Alin GUEZELLO

*Représentant le conseil général :*

- Monsieur Jean-Jacques VLODY
- Madame Béatrice SIGISMEAU

*Représentant la Communauté d'Agglomération du Sud de la Réunion (CASUD) :*

- Monsieur Jacquet HOARAU

*Représentant les communes (11 membres) :*

Commune de Saint-Pierre :

- Monsieur David LORION

Commune du Tampon :

- Madame Laurence MONDON

Commune de Saint-Louis :

- Monsieur Charles Emile ROGER

Commune de Saint-Joseph :

- Madame Henri Claude HUET

Commune de Saint-Philippe :

- Monsieur Joël DAMOUR

Commune de Petite Île :

- Monsieur Eric LEBON

Commune Cilaos :

- Monsieur Jeannick PAYET

Commune de l'Entre-Deux :

- Monsieur Marc ERAPA

Commune de l'Etang Salé :

- Monsieur Yannis MAILLOT

Commune de Saint Leu :

- Monsieur Wilfried BAPTISTO

Commune Les Aviron :

- Monsieur Alex BENARD

Représentant de l'office de l'eau :

- Monsieur Faïçal BADAT

**Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées.**

*Représentant les distributeurs d'eau agricole :*

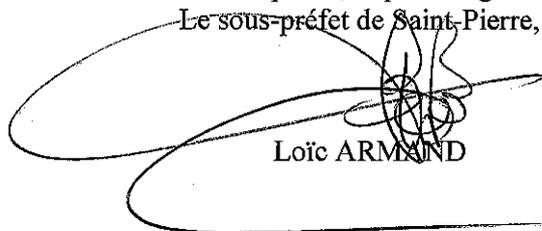
- Monsieur Philippe LORION (SAPHIR) //

La liste des autres membres composant la commission locale de l'eau reste inchangée.

**ARTICLE 2** : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et sera à la disposition du public sur le site internet GEST'EAU ([www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr))

**ARTICLE 3** : Le secrétaire général de la préfecture et le sous-préfet de Saint-Pierre sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet, et par délégation,  
Le sous-préfet de Saint-Pierre,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Loïc ARMAND